Calce
l'estimat

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La nomenclature comptable M57 développée est généralisée à toutes les collectivités locales depuis le 1.01.2024, elle est plus avancée en termes d'exigences comptables et plus complète.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

1. **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

011 Charges à caractère général :	344 800.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés :	331 000.00 €
014 Atténuations de produits	970 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	77 700.00 €

66 Charges financières	200.00 €	
67 Charges spécifiques	4 000.00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**1 727 700.00 €**
TOTAL DES DEPENSES D ORDRE		**702.00 €**
023 virement à la section d'investissement		**4 152 591.19€**
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**5 880 993.19 €**

011 Les charges à caractère général, regroupent les achats d'eau, d'électricité, , de fournitures, produits et matériels, l'entretien des bâtiments des espaces verts et de la voirie, les locations, les primes d'assurances, les honoraires, la maintenance, la téléphonie, les fêtes et cérémonies, les taxes foncières payées par la commune, les participations scolaires et les berceaux à la crèche de baixas.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : rémunérations des titulaires et des non titulaires, charges sociales et patronales, assurances du personnel, médecine du travail.

014 Atténuation de produits : versement de la fiscalité (ex T.P) au SYDETOM (510 K€), et reversement aux services des finances du coefficient correcteur (460 K€).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : indemnités des élus et charges sociales, subvention aux associations, aux ménages (participation aux frais de cantine, activités sportives)

Chapitre 66 – Intérêts des emprunts : remboursement annuel des intérêts (le capital est remboursé en section d'investissement). La commune compte aujourd'hui 1 seul emprunt. Dont l'échéance en 2026.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : secours et dots, titres annulés.

023 virement à la section d'investissement (4 152 591.19 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 produits services domaine et ventes diverses	701 700.00 €	
73 impôts et taxes	735 000.00 €	
731 Fiscalité locale	478 000.00 €	
74 Dotations et participations	330 000.00 €	
75 Autres produits de gestion courante	40 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		**2 284 700.00 €**
Résultat reporté		**3 596 293.19 €**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**5 880 993.19** €

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses : redevance d'occupation du domaine public, concession dans les cimetières, (convention avec le SYDETOM - redevance due par le délégataire de la DSP du bar restaurant ; redevance antennes).

Chapitre 73– Ce chapitre comprend la fiscalité locale (Taxe Foncière sur le bâti ; Taxe Foncière sur le non bâti ; Taxe d'Habitation (440 K€) ; dotation de solidarité communautaire (510 000.00 versement de la fiscalité (ex T.P) par PMM, l'attribution de compensation (220 000.00) versées par la Perpignan Mediterranée Communauté d'Agglomération

731 - Fiscalité locale – regroupement des recettes d'impôts (Taxe Foncière sur le bâti ; Taxe Foncière sur le non bâti ; Taxe d'Habitation pour 440 000 euros, et la taxe sur les pylônes (38 000 euros)

Chapitre 74 – Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. (320 K€), autres attributions (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Chapitre 75 – Ce chapitre correspond aux produits liés aux locations des maisons/garages et salles communales.(40 K€).

Chapitre 76 – ce chapitre concerne les produits financiers (intérêts des parts sociales).

Chapitre 77 – ce chapitre recense des produits exceptionnels

Résultat reporté du compte administratif 2024.(3 596 293.19 euros)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 657 047.88 €**

En dépenses : Il s'agit notamment des projets ou travaux sur des bâtiments communaux, (réhabilitation du château de las Fonts, maison cœur de ville, réaménagement de la mairie ainsi que des études pour l'aménagement de diverses voiries), acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1641 Emprunts	**8 000.00 €**
165 Dépôts et cautionnements	**2 000.00 €**
21 Immobilisations corporelles	
2111 Terrains	**50 000.00 €**
23 Immobilisations en cours	**4 136 293.19 €**
Suivant le détail des opérations)	

Opérations :

100. Vidéo protection	10 000€	
111. Maison cœur village	450 000 €	
113. Réseau Intelligent	150 000 €	
117. Aménagement chemin blanc	150 000 €	
118. Rupture de combustible	72 000 €	
120. Aménagement Puit	60 000 €	
121. Cimetière – agrandissement	50 000 €	
122. Parking Neuf	30 000 €	
106. Rue de la tramontane	20 000 €	
12. Aménagement Rue Canigou et Pou Nou	20 000 €	
51. Chemins ruraux	30 000 €	
61. Château las fonts	1 000 000 €	
82. Equipements divers	40 000 €	
90 MAIRIE	90 000 €	
99. Compte bloqué	1 789 293.19 €	
RESTE A REALISER DE L'exercice précédent		**191 000.00 €**
Programmes :		
106 Rue de la tramontane	3 000 €	
111 Maison cœur de village	5 000 €	
117 Chemin Blanc	6 000 €	
118 rupture combustible	20 000 €	
61 château de las fonts	50 000 €	
77 Viabilisation des aires	104 000 €	
90 Mairie	3 000 €	
Solde d'exécution reporté		**37 027.50 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**4 424 320.69 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 Dotations, fonds divers et réserves		
10222 FCTVA	43 000.00 €	
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT REELLES		**43 000.00 €**
Virement de la section de fonctionnement		**4 152 591.19 €**
Opérations d'ordre		**702.00 €**
Affectation du compte 1068		**228 027.50€**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**4 424 320.69 €**

En recettes : fonds de compensation de la TVA : 43 000 euros

Virement de la section fonctionnement : 4 152 591.19 € -
Opération d'ordre correspondant au montant des amortissements de l'année. (702.00 euros)

3. ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 9 743.02 euros avec une annuité pour 2025 de 7794.32 euros (comprenant 7650.25 € de capital + 144.07 € d'intérêts).

Aucun emprunt n'est envisagé sur l'exercice 2025.